

PROGRAMMES DE VACCINATION ANTIGRIPPALE FINANCÉS PAR L'ÉTAT

PROVINCE OU TERRITOIRE	CB	AB	SK	MB	ON	QC	NB	NÉ	ÎPÉ	TNL	TNO	YN	NU
Vaccination universelle	✗	✓	✓	✓	✓	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
GROUPES SPÉCIFIÉS													
Enfants en santé âgés de 6 mois à 59 mois	✓	✓	✓	✓	✓	✗ ¹	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Personnes enceintes	✓	✓	✓	✓	✓	✓ ²	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Personnes âgées de 18 ans et plus	✗	✓	✓	✓	✓	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Personnes âgées de 65 ans et plus	✓	✓	✓	✓	✓	✗ ¹	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Adultes et enfants atteints des affections chroniques	✓	✓	✓	✓	✓	✓ ³	✓ ⁴	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Travailleurs en soins de santé	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓

¹La vaccination contre l'influenza n'est plus recommandée pour les adultes âgés de 60 à 74 ans en bonne santé, ni pour les enfants entre 6 et 23 mois en bonne santé. Toutefois, toute personne pourra recevoir le vaccin gratuitement sur demande.

²Les personnes enceintes qui ont une maladie chronique et les personnes enceintes en bonne santé qui sont au 2e ou au 3e trimestre de la grossesse.

³Seulement pour les personnes qui ont des affections qui entraînent une diminution de l'évacuation des sécrétions respiratoires ou des risques d'aspiration.

⁴Il s'agit notamment des troubles convulsifs, des convulsions fébriles et les retards isolés du développement chez les enfants, ainsi que des maladies neuromusculaires, neurovasculaires, neurodégénératives, du développement neurologique et les troubles convulsifs chez les adultes, mais les migraines et les maladies neuropsychiatriques sans troubles neurologiques sont exclues.